

LEGENDE

R1

ZONE ROUGE - Fontis non expertisé - Fontis fort non surveillé / Effondrement / Eboulement / Puits
→ INCONSTRUCTIBLE

R2

ZONE ROUGE - Affaissements progressifs
→ INCONSTRUCTIBLE (sauf évolution du bâti existant)

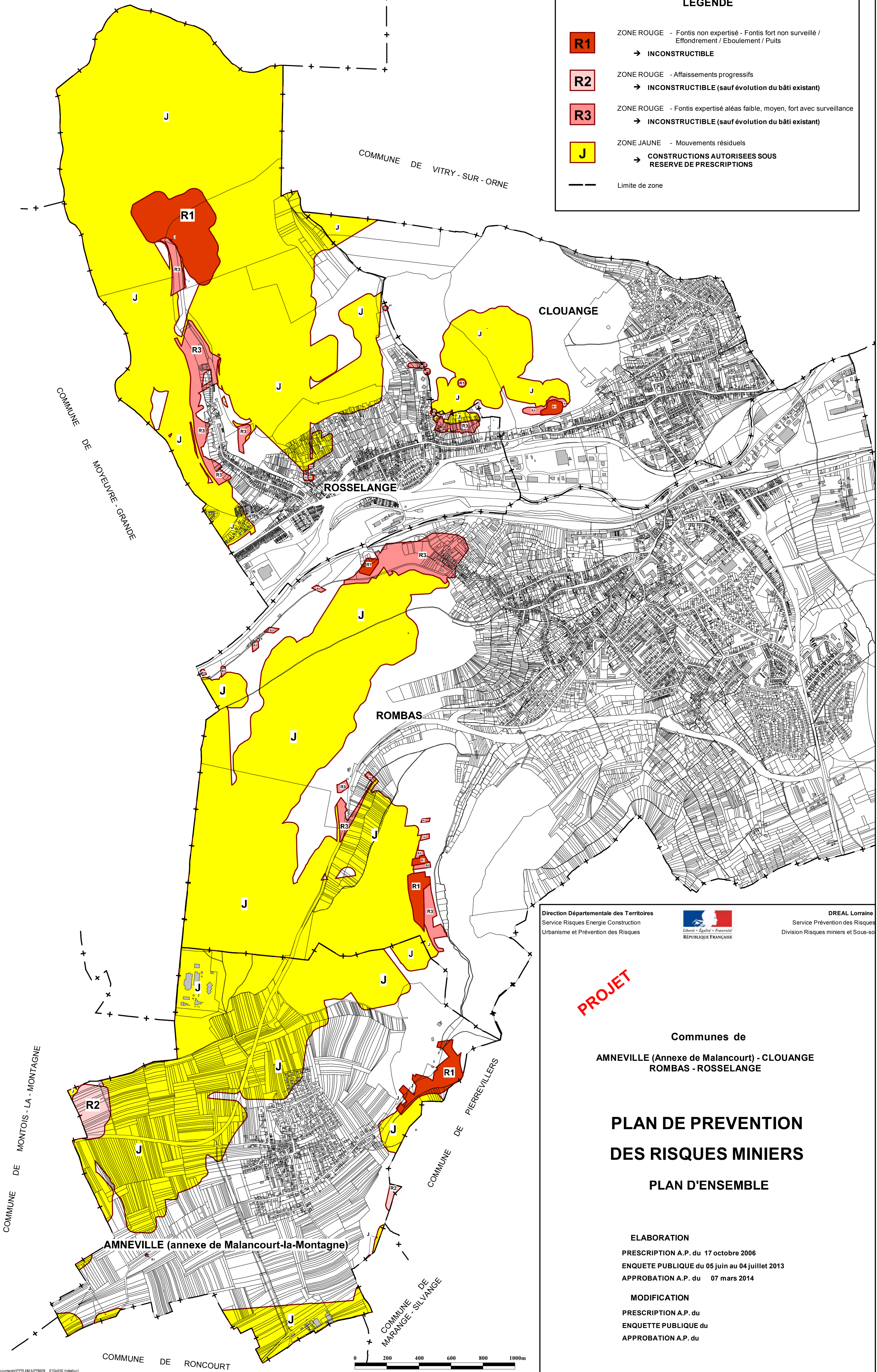
R3

ZONE ROUGE - Fontis expertisé aléas faible, moyen, fort avec surveillance
→ INCONSTRUCTIBLE (sauf évolution du bâti existant)

J

ZONE JAUNE - Mouvements résiduels
→ CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS RESERVE DE PRESCRIPTIONS

Limite de zone



Direction Départementale des Territoires
Service Risques Energie Construction
Urbanisme et Prévention des Risques



DREAL Lorraine
Service Prévention des Risques
Division Risques miniers et Sous-sol

PROJET

Communes de
AMNEVILLE (Annexe de Malancourt) - CLOUANGE
ROMBAS - ROSSELANGE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES MINIERES

PLAN D'ENSEMBLE

ELABORATION

PRESCRIPTION A.P. du 17 octobre 2006
ENQUETE PUBLIQUE du 05 juin au 04 juillet 2013
APPROBATION A.P. du 07 mars 2014

MODIFICATION

PRESCRIPTION A.P. du
ENQUETE PUBLIQUE du
APPROBATION A.P. du

